

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignées

L'Association pour l'Administration Des Œuvres Sociales d'Outre-Mer (ADOSOM)

pour l'hôtel BELLEVUE et Le WINDSOR (*sous conditions)*

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis BOUILHOL

Avec l'accord du Conseil d'Administration

Sise au 16 Av de Windsor 06410 CANNES

Numéro de SIRET :775 666 555 00054 APF :5520Z

D'une part

REDUC-SENIORS

Réduc-Seniors est la propriété de la société : OCLEV, SARL au capital de 8 600€ et dont le siège social est situé au 1 rue Brillat Savarin, 01230 St Rambert en Bugey inscrit le 02/11/2006 au RCS de Bourg-en-Bresse SIRET 492 538 418.

N° de SIRET 492 538 418

D'autre part

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Réduc-Séniors représente 102 000 adhérents dont les fonctionnaires des 3 fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière possédant la carte VIKIVA) dont le but est de leur faire profiter de tarifs réduits sur un ensemble de prestations allant du loisir aux soins, en proposant des partenariats afin qu'ils puissent profiter d'avantages.

Tous les adhérents et partenaires de « **REDUC-SENIORS** », sur présentation d'un justificatif de **REDUC-SENIORS** ou **VIKIVA** pourront, à compter de la signature de cette Convention, bénéficier des tarifs et des offres proposés par l'**ADOSOM** pour séjourner à l'hôtel **BELLEVUE** à Châtel-Guyon 7 Rue Alfred Punett 63140, la résidence **WINDSOR** pourra également recevoir les adhérents de **REDUC SENIORS** s'ils apportent la preuve qu'ils sont bien des fonctionnaires actifs ou retraités ou ayant étaient médaillés (ANMONM/SMLH/ANC-COMBATTANTS....), par tous moyens à leur convenance (carte de fonctionnaire, titre de pension, bulletin de salaire) afin de profiter de l'ensemble des résidences gérées par celle-ci et celles de ses partenaires sous conditions :

- Être à jour de la cotisation de **REDUC-SENIORS** et présenter une attestation ou sa carte d'adhérent **REDUC-SENIORS**
- S'ils sont fonctionnaires actifs ou retraités ou partenaires en apporter la preuve en présentant leur carte **VIKIVA**,

- Dans les 2 cas, avoir réglé la cotisation de l'ADOSOM qui est à ce jour de 30.00€/AN par couple avec enfant(s) mineur(s)

Article 2 : ENGAGEMENT de l'A.D.O.S.O.M (dans ses résidences)

1. L'ADOSOM s'engage à recevoir dans les meilleures conditions les adhérents, sympathisants et partenaires de REDUC-SENIORS venant séjourner dans l'ensemble des résidences gérées par ses soins.
2. Faire profiter l'ensemble des tarifs les plus bas et des offres proposées durant l'année sur l'ensemble de sa flotte.
Ex : pour un logement en chambre 3* en pension complète pour 2 personnes sur 21 jours 2 100.00€ au lieu 2 500.00€ (tarifs 2025)

Article 3 : ENGAGEMENT DE REDUC-SENIOR

REDUC-SENIORS. S'engage à diffuser par tous les moyens en sa possession (site internet, mails, revues, réunions etc..) à l'ensemble de ses adhérents les offres de séjours et services proposés par l'ADOSOM qui lui seront fournis.

REDUC-SENIORS s'engage à incorporer au dos du courrier de communication du président envoyé 3 fois par an aux adhérents nos offres de séjours sur l'ensemble des établissements.

REDUC-SENIORS indiquera sur son site internet l'existence de l'ADOSOM comme partenaire et disposera d'un lien de communication pouvant rejoindre directement le site de l'ADOSOM www.adosom.fr avec le logo de l'ADOSOM

Article 4 : DUREE ET RENOUVELLEMENT

La durée de la Convention est renouvelable par tacite reconduction d'une année aux dates anniversaires. Il pourra être mis fin à cet accord avec un préavis de 3 mois.

Pour tout différend découlant de la présente Convention, de son interprétation, de son exécution ou de sa résiliation, les parties conviennent de tout mettre en œuvre pour un règlement à l'amiable.

Fait en 2 exemplaires à Cannes le 13/11/2024

Pour l'ADOSOM

Pour REDUC-SENIORS

MR Jean-Louis BOUILHOL

Le 13/11/2024

Le Président


